

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

LOGEMENT

**GARANTIE D'EMPRUNT DES PRÊTS
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION
EN VEFA DE 9 LOGEMENTS EN PSLA
SITUÉS 42 RUE CHARLES LUIZET
SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ ALLIADE
HABITAT**

Délibération : **03.2017.014**

Transmis en préfecture le :

20 mars 2017

Séance du : **14 mars 2017**

Compte-rendu affiché le **20 mars 2017**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **8 mars 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (à
partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET (à partir du point 3),
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT (jusqu'au point 4), François VURPAS,
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernard
GUEDON, Thierry MONNET (jusqu'au point 2)

Pouvoirs

Marylène MILLET à Michel MONNET, Christian
ARNOUX à Roland CRIMIER, François VURPAS à
Mohamed GUOUGUENI, Olivier BROSSEAU à
Guillaume COUALLIER, Anne-Marie JANAS à
Karine GUERIN, Bernard GUEDON à Fabienne
TIRTIAUX

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOBERT-FIORE

ALILA PROMOTION réalise un ensemble immobilier sis 42 rue Charles Luizet composé de 47 logements répartis sur cinq bâtiments.

38 logements sont destinés à la location location aidée et 9 maisons sont réservées à de l'accession sociale à la propriété de type prêt social location-accession (PSLA). À ce titre, ALLIADE HABITAT a sollicité la Ville le 23 novembre 2016 pour le financement de la réalisation des neuf logements en PLSA.

Aujourd'hui, la Ville est sollicitée pour garantir l'emprunt qu'ALLIADE contractera auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes. En effet l'opération est financée par un emprunt pour 70%, emprunt de 1 576 807€ et sur fonds propres pour les 30% restants.

La Ville est sollicitée pour une garantie à hauteur de 15%, soit sur un montant de 236 521,05€ et le solde étant garanti par la Métropole de Lyon pour 1 340 285,95€.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 1 576 807 €
- Durée totale : 7 ans y compris la phase de préfinancement de 2 ans maximum
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : In Fine
- Indice de référence : L'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) ou TIBEUR (Taux Interbancaire Européen) est le taux de référence des transactions du marché interbancaire des dépôts à terme en euro. Il correspond au taux des dépôts à terme offert entre les principales banques intervenant dans la zone euro. L'EURIBOR est publié quotidiennement par la BCE (Banque Centrale Européenne) à 11 heures, heure de Bruxelles, et affiché sur l'écran Télérates (actuellement pages 248 et 249), ainsi que sur Reuters page EURIBOR. L'EURIBOR appliqué aux jours qui ne sont pas des jours ouvrés sera l'EURIBOR du dernier jour ouvré précédent.
- Modalité de révision du taux d'intérêt : l'indice de référence est l'EURIBOR jour correspondant à la périodicité retenue, exprimé en pourcentage, arrondi aux deux décimales les plus proches, et publié le deuxième jour ouvré précédant le début de la période d'intérêts à venir.
- Phase de préfinancement : phase de préfinancement de 24 mois à compter de la date de signature du contrat par le prêteur avec versement des fonds au plus tard 24 mois à compter de cette date. Les intérêts sont calculés sur l'EURIBOR 3 mois moyenne mensuelle +1,28%. Le paiement des intérêts est trimestriel, à terme échu. Le calcul des intérêts est effectué sur le nombre de jours exact d'utilisation rapporté à une année de 360 jours.
- Taux d'intérêt révisable : EURIBOR 3 mois +1,28%
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance sans indemnité.
- Option de passage taux fixe : possible à chaque échéance.
- Commission d'engagement : 0,10% du montant emprunté.
- Garantie : 100% Collectivités locales.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par ALLIADE HABITAT en date du 23 novembre 2016,

Vu l'offre de prêt de la Caisse d'Épargne du 25 janvier 2017,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ACCORDER** la garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement des emprunts souscrits par ALLIADE HABITAT, soit un montant de 236 521,05 € auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes pour le financement de l'acquisition en VEFA de 9 logements en PSLA sis 42 rue Charles Luizet à Saint-Genis-Laval.
- **S'ENGAGER** à apporter la garantie aux conditions suivantes :

La Commune de Saint-Genis-Laval renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du Prêteur ou du Gestionnaire, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 15% augmentée des intérêts, intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par ALLIADE HABITAT à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, son représentant, à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Maryse JOBERT-FIORE,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne

DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge
BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-
Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.